PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE NICOLET-YAMASKA LE 28 NOVEMBRE 2018

Ouverture de l'assemblée régulière du Conseil des maires de la MRC de Nicolet-Yamaska tenue le 28e jour du mois de novembre 2018 à 19 h 30 au Centre administratif de la MRC de Nicolet-Yamaska, 257, rue de Mgr-Courchesne, Nicolet.

Sont présents :

M. Gilles BÉDARD Maire de Sainte-Eulalie

M. Michaël BERGERON
 M. Stéphane BIRON
 M. Julien BOUDREAULT
 Maire de Paroisse de Saint-Célestin
 Représentant de Ville de Nicolet
 Maire de Grand-Saint-Esprit

M. Éric DESCHENEAUX Maire de Pierreville

M. Réal DESCHÊNES
M. Jean-Guy DOUCET
M. Guy DUPUIS
Mire de Saint-Wenceslas
Maire de Saint-Léonard-d'Aston
Maire de Sainte-Perpétue
Mire de Sainte-Perpétue
Mairesse de Sainte-Monique
Maire d'Aston-Jonction

M. Sylvain LAPLANTE Maire de La Visitation-de-Yamaska

M. Claude LEFEBVRE Maire de Baie-du-Febvre et préfet suppléant

M. Mario LEFEBVRE Maire de Saint-Elphège

M. Mathieu LEMIRE Maire de Saint-Zéphirin-de-Courval
M. Raymond NOËL Maire du Village de Saint-Célestin
M. Pascal THÉROUX Maire de Saint-François-du-Lac

Absence motivée :

Formant quorum sous la présidence de M^{me} Geneviève DUBOIS, préfète et mairesse de Ville de Nicolet.

M. Michel Côté, directeur général et secrétaire-trésorier est présent et agit à titre de secrétaire de la session.

M^{me} Caroline Vachon, directrice générale adjointe, et M. Martin Croteau, coordonnateur du service d'aménagement du territoire, et M^{me} Andrée Lavoie, adjointe à la direction, sont également présents.

ORDRE DU JOUR

1. AFFAIRES CORPORATIVES

- 1.1. Ouverture de la session
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Adoption des délibérations du Conseil des maires du 17 octobre 2018
- 1.4. Adoption des délibérations de l'assemblée spéciale du Comité administratif du 31 octobre 2018
- 1.5. Adoption des délibérations du Comité administratif du 7 novembre 2018
- 1.6. Adoption des délibérations de l'assemblée spéciale du Conseil des maires du 14 novembre 2018
- 1.7. Documents reproduits
- 1.8. INVITÉS :
 - 1.8.1. Présentation nouvelles ressources à la MRC (MM. Marcel Siadjine et Benoit Lacerte) 5 minutes
 - 1.8.2. Présentation du projet ImmigrACTION Nicolet-Yamaska (M^{mes} Ariane Fréchette et Milena Cortes Lopez) *20 minutes*
 - 1.8.3. Présentation du projet des églises (M^{me} Marthe Taillon) *15 minutes*

2. BUDGET 2019

- 2.1. Adoption du budget pour l'année 2019
- 2.2. Adoption du règlement 2018-10 établissant la répartition des quotes-parts des municipalités de la MRC pour l'administration générale de la MRC de Nicolet-Yamaska pour l'année 2019

3. PROJETS DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES - FDT

3.1. Acceptation du 32^e projet : Réaménagement du centre communautaire dans la municipalité de Pierreville

AFFAIRES COURANTES

- 4.1. Demande de financement au ministère de la Culture et des Communications pour du soutien aux grands diffuseurs culturels de la
- 4.2. Mise en place du Fonds local de solidarité (FLS) de la MRC de Nicolet-Yamaska
- 4.3. Demande à la Caisse Desjardins de Nicolet pour la mise en place du Fonds local de solidarité (FLS) de la MRC Nicolet-Yamaska
- 4.4. Demande d'aide financière à la Caisse Desjardins de Nicolet pour l'animation du comité aviseur et l'exploration des modèles existants dans le cadre de la création d'un hub/accélérateur sur le territoire de Nicolet-Yamaska
- 4.5. Demande d'aide financière au programme « Territoires Priorités bioalimentaires-volet 2 » du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)
- Octroi du mandat de coordination du service d'évaluation foncière à la firme Cévimec-BTF inc.
- 4.7. Autorisation de paiement de la facture d'entretien et de soutien des applications du logiciel d'évaluation foncière à PG Solutions pour 2019
- 4.8. Autorisation de paiement à G.D.G. Environnement Ltée pour le contrôle des insectes piqueurs - Année 2018 (facture finale)
- 4.9. Octroi du mandat au ministère des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal
- 4.10. Adoption du calendrier des séances publiques de la MRC 2019
- 4.11. Adoption du calendrier des séances du Comité administratif non publiques - 2019

5. POINTS D'INFORMATION

- 5.1. Communauté de pratique
 - (Quartiers résidentiels / nouveau modèle de développement)
- Renouvellement du mandat des insectes piqueurs
- 5.3. Validation de l'intérêt des élus à poursuivre leur mandat sur les comités
- 5.4. Rapport des présidents de comités
 - 5.4.1. Comité d'investissement (25 octobre 2018)
 - 5.4.2. Comités externes (janvier 2019)
- 5.5. Suivi du FARR / Table des MRC
- 5.6. Formation de la FQM du 1^{er} décembre 2018 (Reportée au 30 mars 2019)
- 5.7. Formation en lien avec les cyberattaques5.8. Souper des Fêtes des maires

6. AFFAIRES FINANCIÈRES

- 6.1. Liste des comptes
- 7. PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum de 30 minutes)

DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT-FORÊT, COURS D'EAU ET CARRIÈRES-**SABLIÈRES**

- 8.1. Aménagement-forêt
 - 8.1.1. Avis de conformité au règlement 377-2018 Ville de Nicolet
 - 8.1.2. Avis de conformité au règlement 379-2018 Ville de Nicolet
- 8.2. Cours d'eau et carrières-sablières

DEMANDES D'APPUI

9.1. Coupure dans les services aux Franco-ontariens

10. AFFAIRES NOUVELLES

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1.1 OUVERTURE DE LA SESSION

La préfète, madame Geneviève Dubois, préside l'assemblée et la déclare ouverte.

1.2

2018-11-330 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter cet ordre du jour tel que présenté, en le laissant ouvert à tout autre sujet d'intérêt pour la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.3

2018-11-331 <u>DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DES MAIRES DU 17 OCTOBRE 2018</u>

Le procès-verbal de la séance du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska tenue le 17 octobre 2018 a été transmis à la préfète et aux membres du Conseil.

CONSIDÉRANT que le procès-verbal respecte l'esprit des délibérations du 17 octobre 2018 ;

Il est proposé par monsieur Claude Lefebvre, maire de Baie-du-Febvre et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter les minutes de ces délibérations, en dispensant le secrétaire d'en faire la lecture et en ratifiant les décisions et gestes qui y ont été posés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.4 <u>DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU COMITÉ ADMINISTRATIF</u> <u>DU 31 OCTOBRE 2018</u>

Le procès-verbal de la séance spéciale du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska tenue le 31 octobre 2018 est déposé et signé, tel qu'adopté, sur la proposition de madame Denise Gendron, mairesse de Sainte-Monique, ce 28 novembre 2018.

1.5 <u>DÉPÔT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU</u> 7 NOVEMBRE 2018

Le procès-verbal de la séance du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska tenue le 7 novembre 2018 est déposé et signé, tel qu'adopté, sur la proposition de monsieur Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin, ce 28 novembre 2018.

2018-11-332 DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL DES MAIRES DU 14 NOVEMBRE 2018

Le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska tenue le 14 novembre 2018 a été transmis à la préfète et aux membres du Conseil.

CONSIDÉRANT que le procès-verbal respecte l'esprit des délibérations du 14 novembre 2018 ;

Il est proposé par monsieur Éric Descheneaux, maire de Pierreville et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter les minutes de ces délibérations, en dispensant le secrétaire d'en faire la lecture et en ratifiant les décisions et gestes qui y ont été posés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.7 DOCUMENTS REPRODUITS

<u>Date</u> <u>Provenance</u> <u>Sujet</u>

2018-11-21 Transport Québec Programme d'aide au développement du transport collectif – 1^{er} versement pour 2018

1.8 INVITÉS

1.8.1

PRÉSENTATION NOUVELLES RESSOURCES À LA MRC

Le directeur général présente aux membres du Conseil des maires messieurs Marcel Siadjine, ingénieur junior, et Benoit Lacerte, conseiller en développement économique, qui sont entrées en fonction le 22 octobre 2018. Ceux-ci dressent un bref résumé de leur parcours professionnels.

1.8.2 PRÉSENTATION DU PROJET IMMIGRACTION NICOLET-YAMASKA

Mesdames Ariane Fréchette et Milena Cortes Lopez, chargées de projet pour Immigraction Nicolet-Yamaska, rencontrent les membres du Conseil des maires afin de leur présenter ce projet qui est né d'une collaboration entre le Carrefour jeunesse-emploi comté Nicolet-Bécancour et la MRC de Nicolet-Yamaska mais qui a pu voir le jour grâce à une entente financière avec le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) du Québec.

Immigraction Nicolet-Yamaska vise à attirer, accueillir et intégrer des personnes immigrantes sur le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska. Un des objectifs est de sensibiliser les communautés à l'importance de reconnaître et de valoriser la diversité culturelle. Ce projet contribuera également, par les interventions et les activités qui en découleront, à développer le caractère attractif et accueillant de nos milieux de vie ainsi qu'à combler des besoins de main-d'œuvre.

1.8.3 PRÉSENTATION DU PROJET DES ÉGLISES

Madame Marthe Taillon rencontre les membres du Conseil des maires afin de leur faire part de l'évolution du projet des églises. Celle-ci mentionne qu'une trousse personnalisée sera transmise à chaque municipalité d'ici la fin du mois de décembre et une journée de réflexion est prévue au printemps 2019.

2.0 BUDGET 2019

2.1

2018-11-333 ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT l'article 148.0.2 du Code municipal ;

CONSIDÉRANT l'article 975 du Code municipal;

CONSIDÉRANT le budget présenté par le directeur général et étudié par le

Conseil en session de travail le 14 novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion a été donné le 14 novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT le présent budget 2019 déposé en annexe ;

CONSIDÉRANT que ce budget comprend les revenus et les dépenses pour

l'année 2019;

Il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, maire de La Visitation-de-Yamaska et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter le budget pour l'année 2019 de la MRC de Nicolet-Yamaska tel que présenté et représentant un montant total de 4 241 592 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.2

2018-11-334 <u>ADOPTION DU REGLEMENT 2018-10 ÉTABLISSANT LES QUOTES-PARTS DES MUNICIPALITÉS DANS LA MRC POUR L'ANNÉE 2019</u>

CONSIDÉRANT les articles 975 et 976 du Code municipal, concernant la

préparation du budget ;

CONSIDÉRANT les articles 126.2 et 126.3 de la Loi sur les compétences

municipales R.L.R.Q. c. C-47.1;

CONSIDÉRANT le règlement 96-16 de la MRC approuvant le mode de quote-

part concernant l'évaluation foncière ;

CONSIDÉRANT le règlement 98-04 de la MRC approuvant le paiement des

quotes-parts en trois (3) versements égaux ;

CONSIDÉRANT le règlement 2006-01 de la MRC concernant les cours d'eau ;

CONSIDÉRANT le budget présenté par le directeur général et étudié par le

Conseil en session de travail le 14 novembre dernier, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec ;

CONSIDÉRANT que les modes de répartition utilisés dans le présent budget 2019 sont fixés selon :

la richesse foncière uniformisée – RFU;

- à 50 % selon la population et à 50 % selon la moyenne des permis émis dans les cinq (5) dernières années pour chacune des municipalités bénéficiant du service d'inspection :
- à 25 % selon la RFU et à 75 % selon la population ;
- à 25 % selon la RFU : et
- en fonction de l'utilisation d'un service ;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion a été donné le 14 novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT que ce budget comprend les revenus et les dépenses ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Gosselin, maire d'Aston-Jonction et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter le règlement 2018-10 concernant la répartition des quotes-parts des municipalités de la MRC de Nicolet-Yamaska pour l'administration générale de la MRC pour l'année 2019, article par article, tel que rédigé, représentant un montant total de <u>4 241 592</u> qui doit être réparti entre les municipalités selon les énoncés dudit règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.0 PROJETS DU FONDS DE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES – FDT

3.1

2018-11-335 <u>ACCEPTATION DU 32^E PROJET : RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE DANS LA MUNICIPALITÉ DE PIERREVILLE</u>

CONSIDÉRANT le montant de 68 000 \$ disponible dans l'enveloppe 2018 du

volet des projets locaux du Fonds de développement des

territoires pour la municipalité de Pierreville ;

CONSIDÉRANT l'adoption du budget 2019 par ce Conseil qui prévoit

l'attribution d'une somme additionnelle au volet des projets locaux du Fonds de développement des territoires, dont un montant de 17 000 \$ réservé pour la municipalité de

Pierreville;

CONSIDÉRANT le montant de 85 000 \$ alors disponible dans l'enveloppe

2019, pour la réalisation de projets en 2019, du volet des projets locaux du Fonds de développement des territoires

pour la municipalité de Pierreville ;

CONSIDÉRANT la demande de financement déposée à la municipalité de

Pierreville d'un montant de 85 000 \$ pour le projet de réaménagement du centre communautaire (42,5 % du coût

total du projet s'élevant à 200 000 \$);

CONSIDÉRANT que le projet a reçu l'appui de la municipalité de Pierreville lors

de la séance ordinaire tenue le 9 octobre 2018 (résolution

2018-10-352);

CONSIDÉRANT que le projet reçu par la MRC a été jugé éligible et qu'il

répond aux normes minimales de ce fonds ;

CONSIDÉRANT que le solde disponible après acceptation de ce projet sera de

0 \$ pour la municipalité de Pierreville ;

Il est proposé par madame Denise Gendron, mairesse de Sainte-Monique et unanimement résolu que ce Conseil autorise le financement du projet de réaménagement du centre communautaire appuyé par la municipalité de Pierreville pour un montant maximum de 85 000 \$, sans condition, et de verser cette subvention en deux (2) tranches, après signature du protocole d'entente et dans le respect des exigences inscrites audit protocole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.0 AFFAIRES COURANTES

4.1

2018-11-336 <u>DEMANDE DE FINANCEMENT AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS POUR DU SOUTIEN AUX GRANDS DIFFUSEURS CULTURELS DE LA MRC</u>

CONSIDÉRANT la démarche de soutien aux Grands diffuseurs culturels (GDC)

mise en place en 2016;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 10 000 \$ a été prévu au budget 2019 pour

la démarche de soutien aux GDC;

CONSIDÉRANT la possibilité de faire une demande de financement de

10 000 \$ supplémentaire au ministère de la Culture et des Communications pour un projet en lien avec les GDC pour un

coût total du projet de 20 000 \$;

Il est proposé par monsieur Stéphane Biron, représentant de Ville de Nicolet et unanimement résolu que ce Conseil autorise le directeur général de la MRC à présenter au ministère de la Culture et des Communications une demande de financement de 10 000 \$ pour un projet de soutien aux Grands diffuseurs culturels (GDC) du territoire.

Il est également résolu que ce Conseil autorise le directeur général de la MRC à signer tous les documents utiles en lien avec cette démarche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2

2018-11-337 <u>MISE EN PLACE DU FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ (FLS) DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA</u>

CONSIDÉRANT la mesure d'appui à la création du Fonds local de solidarité

(FLS) de la FQM en collaboration avec le ministère de

l'Économie et de l'Innovation;

CONSIDÉRANT que cette mesure permet de recevoir une contribution non

remboursable de 100 000 \$ à laquelle s'ajouterait 50 000 \$ en contribution non remboursable de la MRC pour compléter la mise de fonds nécessaire pour la mise en place du FLS;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité d'investissement à mettre en place le FLS de la MRC de Nicolet-Yamaska;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Doucet, maire de Saint-Léonard-d'Aston et unanimement résolu par ce Conseil :

- d'accepter la mise en place et la gestion du Fonds local de solidarité (FLS) de la MRC de Nicolet-Yamaska dont les investissements se feront en partenariat avec le Fonds local d'investissement (FLI);
- d'autoriser une contribution non remboursable de 50 000 \$ afin de permettre la mise en place du Fonds local de solidarité (FLS) à partir du poste budgétaire « FDET-SIS / # 02-621-70-496 » du budget 2019;
- d'autoriser madame Geneviève Dubois, préfète de la MRC de Nicolet-Yamaska, et monsieur Michel Côté, directeur général de la MRC de Nicolet-Yamaska, à signer tous les documents nécessaires à la mise en place d'un tel fonds;
- de mandater le Comité d'investissement de la MRC de Nicolet-Yamaska pour mettre en place une politique d'investissement commune « FLI-FLS » ainsi qu'un Comité d'investissement commun et que monsieur Éric Descheneaux, maire de Pierreville, membre du Comité d'investissement et membre du Comité administratif de la MRC, soit nommé président du Comité d'investissement commun.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3

2018-11-338

DEMANDE À LA CAISSE DESJARDINS DE NICOLET POUR LA MISE EN PLACE DU FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ (FLS) DE LA MRC NICOLET-YAMASKA

CONSIDÉRANT

la possibilité de mettre en place un Fonds local de solidarité (FLS) et la recommandation favorable du Comité d'investissement à mettre en place un tel fonds pour la MRC Nicolet-Yamaska;

CONSIDÉRANT

qu'une des conditions pour mettre en place un FLS est d'avoir un apport d'une mise de fonds du milieu d'au moins 150 000 \$;

CONSIDÉRANT

que la MRC peut soumettre une demande à Desjardins pour contribuer à la mise de fonds du milieu pour la mise en place du FLS ;

CONSIDÉRANT

qu'un montant de 50 000 \$ permettrait à la MRC de bonifier sa mise de fonds ainsi que le montant qui pourrait être disponible pour les entreprises qui feront des demandes dans le cadre du FLS :

Il est proposé par monsieur Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et unanimement résolu par ce Conseil d'autoriser le directeur général de la MRC de Nicolet-Yamaska à signer tous les documents nécessaires pour présenter une demande à la Caisse Desjardins de Nicolet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4

2018-11-339

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA CAISSE DESJARDINS DE NICOLET POUR L'ANIMATION DU COMITÉ AVISEUR ET L'EXPLORATION DES MODÈLES EXISTANTS DANS LE CADRE DE LA CRÉATION D'UN HUB/ACCÉLÉRATEUR SUR LE TERRITOIRE DE NICOLET-YAMASKA

CONSIDÉRANT

que la Société de développement économique de Nicolet-Yamaska (SDENY) a présenté un projet pour élaborer une stratégie de croissance et de positionnement industriel incluant un hubb/accélérateur d'entreprises pour la MRC de Nicolet-Yamaska;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska a accordé un montant de

10 000 \$ à la Société de développement économique de

Nicolet-Yamaska (SDENY) dans le cadre de ce projet ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ce projet, la mise en place d'un comité

aviseur permettrait de mobiliser les acteurs locaux de la communauté entrepreneuriale de Nicolet-Yamaska afin qu'ils

contribuent par leur expertise à la réalisation du projet ;

CONSIDÉRANT que des visites d'incubateurs et d'accélérateurs au Québec

permettraient d'appuyer et de documenter les modèles existants afin d'en faire ressortir les meilleures pratiques ;

CONSIDÉRANT que la Caisse Desjardins de Nicolet dispose d'un fonds d'aide

au milieu dans lequel ce mandat pourrait être admissible ;

CONSIDÉRANT que la Caisse Desjardins de Nicolet serait un partenaire

stratégique pour collaborer à la réalisation de ce projet ;

Il est proposé par monsieur Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et unanimement résolu que ce Conseil autorise le directeur général de la MRC de Nicolet-Yamaska à faire une demande d'un montant de 10 000 \$ à la Caisse Desjardins de Nicolet pour l'animation du comité aviseur et l'exploration des modèles existants dans le cadre de la création d'un hub/accélérateur sur le territoire de Nicolet-Yamaska et à signer tous les documents nécessaires qui en découleront.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.5

2018-11-340

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME « TERRITOIRES PRIORITÉS BIOALIMENTAIRES-VOLET 2 » DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC (MAPAQ)

CONSIDÉRANT l'appel de projet dans le cadre du programme « Territoires

priorités bioalimentaires-volet 2 » du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) qui

se termine le 30 novembre 2018;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ce programme, les principaux acteurs

du milieu agricole du Centre-du-Québec (les 5 MRC, l'UPA et Tourisme Centre-du-Québec) souhaitent déposer une demande pour le développement d'une stratégie marketing favorisant la mise en marché des produits agroalimentaires

centriçois;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska a offert d'être porteur de la

demande afin de faciliter la présentation de la demande et la

gestion financière du projet par la suite ;

CONSIDÉRANT que le suivi du projet et des actions qui en découleront sera

effectué par la coordonnatrice de l'entente sectorielle pour le développement du secteur bioalimentaire du Centre-du-

Québec;

CONSIDÉRANT que le projet cadre avec les actions prévues au plan de

développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de

Nicolet-Yamaska;

CONSIDÉRANT que la mise de fonds exigée du milieu pour la réalisation du

projet sera d'un maximum de 3 500 \$ en temps-ressource correspondant à environ 70 heures et que ce montant sera

pris dans le budget des actions du PDZA;

Il est proposé par monsieur Julien Boudreault, maire de Grand-Saint-Esprit

et unanimement résolu que ce Conseil autorise le directeur général de la MRC de Nicolet-Yamaska à faire une demande d'aide financière au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) dans le cadre du programme « Territoires priorités bioalimentaires-volet 2 » et à signer tous les documents nécessaires qui en découleront.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.6

2018-11-341 OCTROI DU MANDAT DE COORDINATION DU SERVICE D'ÉVALUATION FONCIÈRE À LA FIRME CÉVIMEC-BTF INC.

CONSIDÉRANT l'échéance du contrat actuel de gérance du service

d'évaluation foncière pour le 31 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska est allée en appel d'offres

public dans la perspective d'octroyer un mandat du même

type que le précédent pour une durée de trois (3) ans ;

CONSIDÉRANT le devis préparé par la direction générale ;

CONSIDÉRANT la politique de gestion contractuelle ;

CONSIDÉRANT qu'à l'ouverture des soumissions le 19 novembre 2018, une

seule firme a déposé une offre de services conforme ;

CONSIDÉRANT la description de l'offre de la firme d'évaluateurs agréés

Cévimec-BTF inc. au coût de 104 500 \$ plus les taxes applicables, couvrant la période du 1er janvier 2019 au

31 décembre 2021;

Il est proposé par monsieur Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue et unanimement résolu par ce Conseil d'autoriser le directeur général à accepter la proposition de la firme d'évaluateurs agréés Cévimec-BTF inc. au coût de 104 500 \$ plus les taxes applicables, pour les services de coordination du service d'évaluation foncière de la MRC couvrant la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021.

Il est également résolu de puiser les sommes nécessaires dans le poste budgétaire « Service professionnel évaluation / # 02-150-20-417 » du budget 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.7

2018-11-342 <u>AUTORISATION DE PAIEMENT DES FACTURES D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS DU LOGICIEL D'ÉVALUATION FONCIÈRE ET INCENDIE À PG SOLUTIONS POUR L'ANNÉE 2019</u>

CONSIDÉRANT la facture CESA28231 de PG Solutions au montant de

29 210 \$ plus les taxes applicables, représentant les frais d'entretien et de soutien des applications en évaluation foncière pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT la facture CESA28844 de PG Solutions au montant de

3 995 \$ plus les taxes applicables, représentant les frais d'entretien et de soutien des applications en incendie pour la

période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 ;

Il est proposé par monsieur Gilles Bédard, maire de Sainte-Eulalie et unanimement résolu par ce Conseil d'autoriser le directeur général à effectuer le paiement des factures CESA28231 et CESA2884, au montant de 33 205 \$ plus les taxes applicables, à la firme PG Solutions.

Il est également résolu de puiser les sommes nécessaires pour la facture CESA28231 dans le poste budgétaire « Logiciel informatique / # 02-150-20-673 » et la facture CESA28844 dans le poste budgétaire « Logiciel incendie / # 02-220-60-671 » du budget 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.8

2018-11-343

<u>AUTORISATION DE PAIEMENT À G.D.G. ENVIRONNEMENT LTÉE POUR LE</u> CONTRÔLE DES INSECTES PIQUEURS – ANNÉE 2018 (FACTURE FINALE)

CONSIDÉRANT

la résolution 2018-01-12 de la MRC qui adjuge en son nom et pour le compte de toutes les municipalités participantes, le contrat « Contrôle biologique des insectes piqueurs dans la MRC de Nicolet-Yamaska en 2018 » à G.D.G. Environnement Ltée pour la somme totale de 312 000 \$, plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT

la facture # 0000009160 au montant de 15 000 \$, plus les taxes applicables, représentant la facture finale, soit 10 % du montant forfaitaire de 150 000 \$, plus les taxes applicables, pour le traitement des moustiques pour l'année 2018 ;

CONSIDÉRANT

la facture # 0000009161 au montant de 16 200 \$, plus les taxes applicables, représentant la facture finale, soit 10 % du montant forfaitaire de 162 000 \$, plus les taxes applicables, pour le traitement des mouches noires pour l'année 2018 ;

Il est proposé par monsieur Mario Lefebvre, maire de Saint-Elphège et unanimement résolu par ce Conseil d'autoriser le paiement des factures # 0000009160 et # 0000009161 au montant total 31 200 \$, plus les taxes applicables, à la firme G.D.G. Environnement Ltée.

Il est également résolu de puiser les sommes nécessaires dans le poste budgétaire « Dépenses insectes piqueurs / # 02-470-00-000 » du budget 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-11-344

4.9 OCTROI DU MANDAT AU MINISTÈRE DES FINANCES POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 1065 DU CODE MUNICIPAL

ATTENDU QUE

conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

ATTENDU QUE

les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances ;

ATTENDU QUE

l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci ;

Il est proposé par monsieur Claude Lefebvre, maire de Baie-du-Febvre et unanimement résolu par ce Conseil, conformément à l'article 1066 du Code municipal, de mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.10

2018-11-345 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES PUBLIQUES 2019

CONSIDÉRANT

la présentation aux élus du calendrier des séances publiques, des séances privées du conseil d'administration et des séances de travail pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT

l'obligation pour le greffier de la MRC de diffuser par avis public aux municipalités de son territoire et dans un journal local le calendrier des séances publiques de la MRC;

Il est proposé par monsieur Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue et unanimement résolu par ce Conseil :

d'adopter le calendrier suivant, relativement à la tenue des séances ordinaires publiques du Conseil des maires de la MRC de Nicolet-Yamaska pour l'année 2019, ces séances se tenant généralement le 3^e mercredi du mois, à l'exception du mois de novembre dont la séance se tient le 4^e mercredi, et débuteront à 19 h 30 au Centre administratif de la MRC, situé au 257, rue de Monseigneur-Courchesne à Nicolet, sauf pour les mois d'avril et septembre 2019 :

Séances publiques du Conseil des maires 2019	
• 16 janvier 2019 19 h 30	Relâche en juillet
• 20 février 2019 19 h 30	• 21 août 2019 19 h 30
• 20 mars 2019 19 h 30	• 18 septembre 2019 19 h 30 Saint-François-du-Lac
• 17 avril 2019 19 h 30 Baie-du-Febvre	• 16 octobre 2019 19 h 30
• 15 mai 2019 19 h 30	• 27 novembre 201919 h 30
• 19 juin 2019 19 h 30	• 18 décembre 2019 19 h 30

- d'autoriser le secrétaire-trésorier à rémunérer les élus pour les onze (11) séances du Conseil des maires pour l'année 2019;
- d'autoriser le secrétaire-trésorier à publier dans un journal local le calendrier des séances publiques conformément à la loi qui régit la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-11-346

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES NON PUBLIQUES DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET DES RENCONTRES DE TRAVAIL DES ÉLUS

CONSIDÉRANT

la présentation aux élus du calendrier des douze (12) séances du Comité administratif et des onze (11) séances de travail pour l'année 2019 ;

Il est proposé par monsieur Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin et unanimement résolu par ce Conseil :

d'adopter le calendrier suivant, relativement à la tenue des séances ordinaires du Comité administratif de la MRC de Nicolet-Yamaska pour l'année 2019, ces séances se tenant, à moins de décision contraire par les membres dudit comité, généralement le 1^{er} mercredi du mois et débuteront généralement à 13 h 30, au Centre administratif de la MRC situé au 257, rue de Monseigneur-Courchesne à Nicolet :

Séances du Comité administratif 2019	
• 9 janvier 2019 13 h 30	• 3 juillet 201913 h 30
• 6 février 2019 13 h 30	• 7 août 201913 h 30
• 6 mars 2019 13 h 30	• 4 septembre 201913 h 30
• 3 avril 2019 13 h 30	• 2 octobre 201913 h 30
• 1 ^{er} mai 2019 13 h 30	• 6 novembre 201913 h 30
• 5 juin 201913 h 30	• 4 décembre 2019 13 h 30

- de tenir onze (11) rencontres de travail, selon les propositions suivantes :
 - Une (1) séance de travail en novembre pour la préparation du budget ;
 - Neuf (9) séances de travail ad hoc : dates à déterminer ;
 - o Une (1) rencontre de journée de réflexion ;
- d'autoriser le secrétaire-trésorier à rémunérer les élus pour :
 - Les douze (12) séances du Comité administratif de l'année 2019 ;
 - o Une (1) séance de travail en novembre pour la préparation du budget ;
 - o Dix (10) séances de travail ad hoc : dates à déterminer ;
 - o Une (1) rencontre de journée de réflexion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.0 POINTS DE DISCUSSION ET D'INFORMATION

COMMUNAUTÉ DE PRATIQUE (QUARTIERS RÉSIDENTIELS / NOUVEAU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT)

La préfète, madame Geneviève Dubois, propose pour la première rencontre de communauté de pratique le sujet « Quartiers résidentiels / Nouveau modèle de développement ». Des disponibilités seront transmises aux membres du Conseil afin de prévoir cette rencontre d'échanges en janvier 2019.

5.2 RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES INSECTES PIQUEURS

Le directeur général mentionne que le renouvellement du programme de contrôle biologique des insectes piqueurs réalisé dans les municipalités de Grand-Saint-Esprit, Nicolet, La-Visitation-de-Yamaska, Sainte-Monique, Saint-Léonard-d'Aston, Sainte-Perpétue et Saint-Zéphirin-de-Courval pour l'année 2019 est conditionnel à l'obtention des résolutions des municipalités impliquées dans le projet.

5.3 VALIDATION DE L'INTÉRÊT DES ÉLUS À POURSUIVRE LEUR MANDAT SUR LES COMITÉS

Les élus sont invités à valider leur intérêt à poursuivre leur mandat sur les différents comités de la MRC sur lesquels ils ont été nommés pour 2017-2019. Ils sont priés de faire connaître leur réponse avant le Conseil du mois de décembre afin de pouvoir nommer de nouveaux représentants le cas échéant.

5.4 RAPPORT DES PRÉSIDENTS DE COMITÉS

5.4.1 COMITÉ D'INVESTISSEMENT

Monsieur Éric Descheneaux, président du Comité d'investissement, fait un bref résumé de la rencontre du 25 octobre 2018.

5.4.2 COMITÉS EXTERNES

À partir du mois de janvier 2019, les représentants des comités externes déposeront également au Conseil un rapport synthèse des activités de leur comité afin de maintenir les élus informés de l'ensemble des sujets discutés dans tous les comités.

5.5 SUIVI DU FARR / TABLE DES MRC

Le directeur général fait un suivi auprès du Conseil des maires concernant l'évolution des travaux du Fonds d'appui au rayonnement des régions sur le territoire de Nicolet-Yamaska.

5.6 FORMATION DE LA FQM « MAÎTRISEZ VOS DOSSIERS MUNICIPAUX »

La formation « Maîtrisez vos dossiers municipaux » offerte par la FQM et qui était prévue le 1^{er} décembre 2018 a été reportée au 30 mars 2019. Cette formation est actuellement révisée par la FQM afin de prendre en considération les différentes lois adoptées récemment (L122 et L155).

FORMATION EN LIEN AVEC LES CYBERATTAQUES

Avec la vague de cyberattaques qui sévie actuellement dans la région de Nicolet-Yamaska, le directeur général informe que la MRC a débuté le processus afin d'ajouter la garantie cyberrisque à sa police d'assurances générales. À cet effet, certains maires ont manifesté un intérêt pour qu'une formation de prévention soit offerte. Ceux-ci aimeraient également obtenir une procédure afin de mettre en place un bon plan de récupération de données si une telle situation survenait dans leur municipalité. Il est par ailleurs mentionné que la FQM travaille actuellement à implanter ce type de service.

Après discussion, il a été convenu de valider l'intérêt des municipalités à l'aide d'un sondage et qu'un retour soit fait lors d'une prochaine rencontre du Conseil des maires.

5.8 SOUPER DES FÊTES DES MAIRES

Le souper des fêtes des maires aura lieu à la municipalité de Sainte-Perpétue le 19 janvier 2019. Une invitation sera transmise sous peu aux membres du Conseil.

6.0 <u>AFFAIRES FINANCIERES</u>

6.1

2018-11-347 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES

Il est proposé par monsieur Éric Descheneaux, maire de Pierreville et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter ces comptes et d'autoriser le directeur général à en effectuer le paiement au montant de 163 348,20 \$ dans les délais requis, conformément aux résolutions adoptées par la présente assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.0 PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum de 30 minutes).

Les personnes présentes dans la salle du conseil peuvent poser des questions aux membres du Conseil, en s'identifiant au préalable, en s'adressant au président de l'assemblée et déclarer à qui la question s'adresse.

8.0 DOSSIERS EN « AMENAGEMENT-FORET – COURS D'EAU ET CARRIERESSABLIERES »

8.1 AMENAGEMENT-FORET

8.1.1

2018-11-348 AVIS DE CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT 377-2018 – VILLE DE NICOLET

Explications:

Ce règlement modifie :

• le règlement de zonage (77-2004) – concernant la hauteur des clôtures et des haies.

CONSIDÉRANT le projet de règlement 377-2018 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifie le règlement de zonage (77-2004);

CONSIDÉRANT que l'analyse technique du document déposé établit que celui-

ci est conforme aux dispositions de son document

complémentaire;

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement actuellement en vigueur ;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Nicolet-Yamaska autorise le

directeur général et secrétaire-trésorier à émettre à la Ville de Nicolet un certificat de conformité pour le règlement 377-

2018;

Il est proposé par monsieur Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et unanimement résolu par ce Conseil de déclarer conforme au schéma d'aménagement le règlement 377-2018 de la Ville de Nicolet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.1.2

2018-11-349 AVIS DE CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT 379-2018 – VILLE DE NICOLET

Explications:

Ce règlement modifie :

• le règlement de zonage (77-2004) – concernant la création d'usages relatifs à la vente de produits alimentaires à base de cannabis, de cannabis ou de produits non alimentaires à base de cannabis et des zones où ces usages seront autorisés, l'autorisation de l'usage « Habitation unifamiliale h1 » à structure isolée dans la zone 105-509 et l'autorisation des structures jumelées pour les « Habitation unifamiliale h1 » dans la zone H02-201.

CONSIDÉRANT le projet de règlement 379-2018 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifie le règlement de zonage (77-2004) ;

CONSIDÉRANT que l'analyse technique du document déposé établit que celui-

ci est conforme aux dispositions de son document

complémentaire;

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement actuellement en vigueur ;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Nicolet-Yamaska autorise le

directeur général et secrétaire-trésorier à émettre à la Ville de Nicolet un certificat de conformité pour le règlement 379-

2018:

Il est proposé par monsieur Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et unanimement résolu par ce Conseil de déclarer conforme au schéma d'aménagement le règlement 379-2018 de la Ville de Nicolet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 COURS D'EAU ET CARRIÈRES-SABLIÈRES

Sans objet.

9.0

DEMANDES D'APPUI

9.1

2018-11-350 MAINTIEN DES SERVICES DESTINÉS AUX FRANCOPHONES DE L'ONTARIO

ATTENDU la décision du gouvernement de l'Ontario de couper dans les

services aux francophones de son territoire, notamment en abolissant le Commissariat aux services en français de l'Ontario et en abandonnant le projet d'université

francophone;

ATTENDU la décision de l'Assemblée de la francophonie ontarienne de

s'opposer aux décisions du gouvernement de l'Ontario ;

ATTENDU la volonté des maires et des conseillers réunis au sein de

l'Association française des municipalités de l'Ontario de se joindre au mouvement et qui demande au gouvernement de

l'Ontario de revenir sur sa décision ;

ATTENDU que les leaders franco-ontariens ont jugé insuffisante

l'annonce faite par le premier ministre Doug Ford, concernant la nomination d'un adjoint à l'ombudsman et d'un adjoint aux

affaires francophones à son bureau;

ATTENDU que le premier ministre Doug Ford a affirmé que les

francophones de l'Ontario constituent une des minorités culturelles de la province, reniant ainsi la notion des peuples

fondateurs;

ATTENDU la démarche du premier ministre du Québec François Legault

auprès du premier ministre de l'Ontario

Il est proposé par monsieur Éric Descheneaux, maire de Pierreville et unanimement résolu par ce Conseil :

QUE la MRC de Nicolet-Yamaska demande au premier ministre de

l'Ontario de revenir sur sa décision en rétablissant le Commissariat qu'il a aboli et en assurant la réalisation du

projet d'université francophone en Ontario ;

QUE le Conseil exprime sa solidarité avec les membres des

conseils municipaux francophones de l'Ontario ;

QUE le Conseil demande aux gouvernements du Canada et du

Québec de poursuivre leurs démarches pour faire en sorte

que le gouvernement de l'Ontario fasse marche arrière ;

QUE le conseil demande aux gouvernements du Canada et du

Québec de soutenir concrètement les communautés

francophones de l'Ontario;

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre de

l'Ontario, à la ministre déléguée aux Affaires francophones de l'Ontario, au premier ministre du Canada, au premier ministre du Québec, à l'Association française des municipalités de l'Ontario et à la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.0 AFFAIRES NOUVELLES

11.0

2018-11-351 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Mario Lefebvre, maire de Saint-Elphège et unanimement résolu par ce Conseil qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever cette séance à vingt-et-une heures trente (21 h 30).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PREFETE

GENEVIÈVE DUBOIS

SECRETAIRE-TRESORIER MICHEL CÔTÉ

Signatures